ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/N/EGY/164/Add.1

21 février 2018

(18-1108)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, datée du 15 février 2018, est distribuée à la demande de la délégation de l'Égypte.

Produits visés: ICS: 97.200.50 (Jouets)

Le présent addendum concerne la notification du Décret ministériel n° 1308/2017 (2 pages, en arabe), accordant aux producteurs et aux importateurs une période de transition de six mois pour se mettre en conformité avec la norme égyptienne ES 3123-1 "Sécurité des jouets - Partie 1: Propriétés mécaniques et physiques" (151 pages, en arabe).

Il convient de noter que le Décret ministériel n° 506/2010 (5 pages, en arabe), précédemment notifié dans le document G/TBT/N/EGY/16/Add.1 daté du 3 mars 2015, rendait obligatoire, entre autres, la version antérieure de cette norme égyptienne.

Il convient aussi de noter que cette norme est techniquement identique à la norme EN 71-1/2014.

Les producteurs et importateurs sont informés de toute modification aux normes égyptiennes par la publication d'arrêtés administratifs dans le Journal officiel.

Date projetée pour l'adoption: 15/10/2017

Date projetée pour l'entrée en vigueur: 24 /11/2017

Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations et entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu:

Point d'information national
Egyptian Organization for Standardization and Quality
16 Tadreeb El-Modarrebeen St., Ameriya, Le Caire (Égypte)
Courrier électronique: eos@idsc.net.eg/eos.tbt@eos.org.eg
Site Web: http://www.eos.org.eg
Téléphone: + (202) 22845528
Fax: + (202) 22845504